



COUR D'APPEL DE DIJON

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE DIJON

Parquet du procureur de la République

Communiqué du procureur de la République du 10 août 2018

Le 30 juillet 2018, vers 2h00 du matin dans le quartier Saint-Jacques à Beaune (21), un véhicule Renault Clio fonçait délibérément sur un groupe de quatre individus qui parvenaient à éviter le choc.

A 04h20, les deux auteurs revenaient à bord d'une Mercedes classe B, dont l'immatriculation ne pouvait être relevée et faisaient feu avec une arme longue sur les personnes présentes.

Sept victimes, atteintes à différents endroits du corps par des gerbes de plombs de calibre 12, étaient conduites à l'hôpital. L'une d'entre elles, grièvement blessée au ventre sans que son pronostic vital ne soit engagé, était transférée au CHU de Dijon.

Suite à ces faits commis le 30 juillet 2018 à Beaune, une enquête de flagrance était donc confiée conjointement à la direction interrégionale de la police judiciaire de Dijon et au commissariat de Beaune.

Elle s'est poursuivie très activement jusqu'à ce jour. De très importants moyens techniques et humains ont été mis en œuvre. Jusqu'à une quarantaine de policiers et une vingtaine de gendarmes ont ainsi été mobilisés.

Deux auteurs ont pu être identifiés. Leur localisation s'est avérée difficile, ceux-ci étant très mobiles sur le territoire national.

Le 10 août 2018, ils étaient localisés dans le département du Var.

Une importante opération était préparée et mise en place par la direction interrégionale de la police judiciaire de Dijon qui s'était transportée sur place, avec le concours actif de la direction interrégionale de la police judiciaire de Marseille, des groupements de gendarmerie de Côte d'Or, des Alpes de Haute Provence et des Bouches du Rhône, afin de procéder à leur interpellation compte tenu de la dangerosité avérée de ces deux individus.

A 16h30, la BRI de Marseille interpellait un premier individu dans la commune de Saint-Andiol (13) alors que second individu, resté au volant, parvenait à échapper aux policiers en fonçant délibérément sur eux, blessant à la jambe un fonctionnaire de la BRI de Marseille.

Poursuivi, il abandonnait sa voiture et se réfugiait dans une forêt voisine. Avec l'appui d'une équipe cynophile et d'un hélicoptère de la gendarmerie, il pouvait finalement être interpellé à Saint-Andiol à 19h45.

Les deux individus sont en garde à vue pour tentative d'assassinat, violences aggravées par trois circonstances notamment la circonstance que les faits ont été commis en raison de l'appartenance à une soit-disant race, religion ou ethnie, réelle ou supposée, injures publiques à caractère racial, menaces de mort à caractère racial, et, pour le second, tentative d'homicide volontaire sur personne dépositaire de la force publique.

Le parquet de Dijon tient à saluer la particulière mobilisation des enquêteurs, en particulier ceux de la DIPJ de Dijon, avec le concours des policiers et des gendarmes précédemment cités.